



## RÈGLEMENT # 234

### MODIFIANT LE PLAN DES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL DU PLAN D'URBANISME # 194

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de La Motte a adopté, le règlement 232 modifiant le règlement de zonage # 195 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit, en vertu de l'article 53.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter tout règlement de concordance dans les 6 mois qui suivent l'entrée en vigueur de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le plan d'urbanisme # 194 de la Municipalité de La Motte en concordance au règlement 232 de la Municipalité de La Motte ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a une demande pour un projet de reconstruction de l'école primaire de La Motte faite par le Centre de service scolaire Harricana;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a offert au Centre de service Scolaire Harricana un terrain à titre gratuit pour la construction d'une nouvelle école afin de remplacer le bâtiment actuel, qui a été installé de façon temporaire suite à un incendie dans les années 1970;

CONSIDÉRANT QUE le terrain offert est situé dans une affectation Commerces et services;

CONSIDÉRANT QUE l'affectation doit être modifiée pour une affectation publique;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné lors de l'assemblée ordinaire du 14 juin 2021 et qu'un projet de règlement a été adopté à cette même assemblée;

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique s'est tenue le 12 juillet 2021;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par madame Karyn Chabot, et unanimement résolu, d'adopter le présent règlement.

#### Article 1

Modification de la carte intitulée « les grandes affectations du sol secteur urbain plan 2/2 du Plan d'urbanisme # 194 est modifié en conséquence :

L'affectation ACS est changée pour l'affectation AP sur les lots 4 593 796, 4 593 418 et 4 593 797, situés sur le chemin St-Luc.

#### Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

ADOPTÉE

Signée séance tenante

Ce treizième jour de juillet de l'an deux mille vingt et un

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de La Motte, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public concernant l'adoption du règlement #234, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil le treizième jour de juillet 2021.

Rachel Cossette,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion donné le :	2021-06-14
Projet de règlement adoptée le :	2021-06-14
Adoption :	2021-07-12
Confirmation de conformité de la MRC	2021-
Règlement publié le :	2021-07-13
Règlement en vigueur le :	2021-

RÈGEMENT # 234  
ANNEXE « A »  
MODIFICATION DE L'AFFECTATION

